



Renseignements administratifs

Couëron, le 31 mai 2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire à venir dans notre établissement. Pour l'accueillir dans les meilleures conditions, vous devez vous prononcer sur les points ci-dessous :

- La contribution des familles
- L'adhésion volontaire à l'APEL
- La restauration
- La garderie, les TAP et l'étude surveillée

Vous trouverez dans les prochains paragraphes le détail de chacun d'eux. Il vous faudra ensuite faire part de votre choix dans le formulaire de réponse situé à la fin de ce document.

Pour préparer la rentrée et nous permettre d'organiser au mieux la vie de l'école, nous vous demandons, de bien vouloir compléter la fiche - réponse ci-jointe et la remettre à l'école pour le **jeudi 10 juin au plus tard**.

Merci de prendre quelques minutes pour les remplir.

La contribution des familles

La contribution des familles comprend les frais de scolarité, les activités pédagogiques, les fournitures collectives, les livres, les sorties et une photo de classe.

Elle inclut aussi une assurance scolaire globale qui couvre tous les élèves au titre d'une assurance individuelle Accident durant toute l'année et pour toutes les activités sportives qu'elles soient scolaires ou familiales.

Restera à la charge des familles, le surplus des sorties exceptionnelles, les classes transplantées, la garderie et l'étude surveillée.

Comme chaque année, en fonction de vos possibilités, nous vous sollicitons pour ajouter une contribution volontaire facultative. Cette contribution sera dévolue à la poursuite de nos investissements pour une amélioration des conditions d'accueil et de travail de vos enfants.

Nous comptons sur votre solidarité et vous assurons de notre entier dévouement.

Total annuel de la contribution des familles		
Contribution obligatoire	426 € (soit 142 €/trimestre, soit environ 47 €/mois sur 9 prélèvements)	426 €
+ Option 1	+ 15 € (soit 5 €/trimestre)	441 €
+ Option 2	+ 45 € (soit 15 €/trimestre)	471 €
+ Option 3	+ 75 € (soit 25 €/trimestre)	501 €
+ Option 4	+ 105 € (soit 35 €/trimestre)	531 €

P. GOZDEK
Président de
l'O.G.E.C

D. PATARIN
Présidente de l'APEL

L. DAVID
Chef d'établissement

La restauration

Vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine ?

2 formules sont possibles :

Formule sans abonnement :

Repas à 6,05 € par achat de tickets au secrétariat de l'école.

Formule avec abonnement (demi-pensionnaire) :

Votre enfant devra manger entre 2 et 4 jours par semaine (jours fixes). Si à titre exceptionnel votre enfant déjeune un autre jour que ceux fixés en début d'année, il devra se procurer un ticket au prix d'un repas « formule adaptable » à 6,05 €.

Repas à 5,10 € pour les maternelle et CP

Montants approximatifs

4 jours /semaine	238,00 €/trimestre	ou	79,50 €/mois sur 9 prélèvements
3 jours /semaine	178,50 €/trimestre	ou	59,50 €/mois sur 9 prélèvements
2 jours /semaine	119,00 €/trimestre	ou	39,70 €/mois sur 9 prélèvements

Repas à 5,50 € pour les enfants du CE1 au CM2

Montants approximatifs

4 jours /semaine	257,00 €/trimestre	ou	85,60 €/mois sur 9 prélèvements
3 jours /semaine	192,50 €/trimestre	ou	64,20 €/mois sur 9 prélèvements
2 jours /semaine	128,00 €/trimestre	ou	43,00 €/mois sur 9 prélèvements

Dans le cas où votre enfant doit suivre un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) allergie alimentaire, veuillez prendre contact avec la direction de l'école.

ATTENTION : Si votre enfant bénéficie d'une formule abonnement de 2 ou 3 jours et que ses jours de restauration sont irréguliers, la formule abonnement 4 jours sera appliquée et une régularisation sera effectuée en fin d'année.

Pour votre information :

La facture annuelle mentionnera le nombre de repas prévus dans l'année.

Si exceptionnellement, pour des raisons incontournables votre enfant ne déjeune pas à la cantine, vous devez informer auparavant, et par écrit, l'école.

Faites nous part de votre choix
dans le formulaire de réponse

La garderie, les TAP et l'étude surveillée

La garderie : temps d'activités libres placé sous la surveillance d'un adulte

Horaires

Garderie matin : de 07h45 à 08h35

Garderie soir : jusqu'à 16h45 (gratuit jusqu'à l'arrivée des cars)
de 16h45 à 18h30 (lundi / mardi / jeudi / vendredi)
de 12h00 à 12h30 (mercredi)

Tarifs (à la semaine)

Il y a 36 semaines par année scolaire.

Les jours et horaires sont définis pour l'année

1 h :	2,80 €	6 h :	13,80 €	11 h :	25,30 €
2 h :	5,40 €	7 h :	15,40 €	12 h :	29,40 €
3 h :	7,80 €	8 h :	17,20 €	13 h :	33,80 €
4 h :	10,00 €	9 h :	18,90 €	14 h :	38,50 €
5 h :	12,00 €	10 h :	21,50 €	15 h :	43,50 €

ATTENTION : Si votre enfant reste à la garderie très occasionnellement et que vous n'avez pas choisi de forfait annuel, vous devrez vous acquitter de la somme de 3,50 € par ½ heure (règlement sur place).

L'étude surveillée : temps de travail encadré par un adulte permettant à l'élève de faire ses devoirs confiés par l'enseignant et d'apprendre ses leçons. Il est proposé en option que vous pouvez ajouter à la garderie pour les enfants du CE1 au CM2.

Horaires

1^{er} créneau : de 16h00 à 16h45

2nd créneau : de 17h00 à 17h45

Tarifs (forfait hebdomadaire)

1 jour : 1,10 € **2 jours :** 2,20 € **3 jours :** 3,30 €

ATTENTION : L'accueil est limité à 3h maximum par enfant et par jour.

Les TAP (Temps d'Activité Péri-éducatif) et **Les APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont des temps d'activités facultatifs inclus dans les cotisations annuelles.

Les TAP sont des temps d'activités organisés et encadrés par un adulte en prolongement de la journée de classe.

Les APC sont des temps d'apprentissages encadrés par les enseignants pour un groupe d'enfants restreints.

Faites nous part de votre choix
dans le formulaire de réponse

L'adhésion APEL

L'APEL (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est l'association des parents d'élèves de votre école. Pour soutenir votre APEL financièrement, il suffit d'adhérer à l'association.

Vous n'avez aucune démarche à réaliser, votre participation financière apparaîtra directement sur votre facture annuelle.

Votre cotisation vous donne accès aux différents services proposés par l'APEL nationale (cf. le fascicule joint) et à un abonnement à la revue « Famille & Education ».

	Total annuel
Cotisation familiale unique	18,75 €
Cotisation locale	5,10 €

Pour les familles ne souhaitant pas adhérer à l'APEL, suivez les indications en fin de document.

Les types de règlements

3 types de paiements sont possibles :

Par espèces :

Pour ce mode de paiement, rapprochez-vous du secrétariat

Par chèques :

A réception de la facture annuelle, vous devrez fournir 3 chèques.

Ils seront encaissés pendant l'année à venir en :

- Novembre
- Février
- Mai

Par prélèvements mensuels :

Le 10 de chaque mois, entre octobre et Juin, vous serez prélevés de 1/9^{ème} de la facture annuelle.

ATTENTION :

Tout changement de choix pour la cantine, la garderie, les TAP et/ou l'étude surveillée défini en début d'année par les parents devra être exceptionnel et signalé par écrit à l'école. Ce changement ne pourra se faire qu'en fin de trimestre pour le ou les trimestre(s) suivant(s).

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au restaurant scolaire pour les élèves qui ne respecteraient pas les consignes données (entrée et sortie du réfectoire, circulation dans les locaux, gaspillage, comportement, non-respect de la propreté, etc...).

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'étude surveillée pour les élèves qui ne respecteraient pas les consignes données (un règlement sera donné en début d'année scolaire).

**Faites nous part de votre choix
dans le formulaire de réponse**